



Ces modifications corporelles [...] ont un lien avec certains modes de vie ou comportements sociaux. Elles traduisent plusieurs états : perception négative des conditions de vie, mauvaise intégration sociale, souci d'amélioration de l'image de soi, précocité des rapports sexuels avec grand nombre de partenaires, homosexualité, usage de drogues et consommation d'alcool, activités illicites et appartenance à un "gang", mauvaises habitudes alimentaires.

Rapport de l'Académie de Médecine. 2007.

2006-2007. Deux années de silence et un rapport stigmatisant

Malgré une nouvelle promesse reçue en décembre 2005, **2006** voit malheureusement le scénario de l'année passée se reproduire : malgré les sollicitations répétées de Tin-tin, qui souhaite la mise en place des groupes de travail promis en décembre, la DGS (Direction Générale de la Santé) reste de nouveau silencieuse.

Le 17 mai 2006, le président et le trésorier du SNAT sont convoqués au Ministère de la santé pour être consultés sur la future réglementation relative aux produits de tatouage (en application de la Loi du 9 août 2004) : la discussion porte sur la stérilité des encres et la délivrance des monodoses. Les contre-arguments des représentants du SNAT sont peu entendus, les questions de coût sont éludées. La rencontre étant exclusivement dédiée à la question des monodoses, aucun autre sujet (projets de réglementation) ne parvient à être discuté : le SNAT craint désormais que les requêtes de décembre, pourtant bien accueillies alors, soient de nouveau mises à l'écart.

Le 27 juillet 2006, à l'image des tatoueurs et du SNAT, un collectif de professionnels du piercing met en place une nouvelle structure fédératrice : le SPPF, Syndicat des Perceurs Professionnels Français. La démarche se voulant complémentaire des associations déjà existantes, SNAT et SPPF établissent dès le départ une concertation afin de mettre à profit leurs énergies communes pour voir avancer le dossier qui les préoccupe tous deux, tout en veillant à préserver la spécificité de leurs professions respectives. 2006 s'achève dans l'indifférence ministérielle...

En novembre 2007, le SNAT adresse cette fois sa **requête** directement à Mme la Ministre Roselyne BACHELOT, mais de longs mois continuent à passer sans même une réponse de courtoisie.

En guise de vœux 2008, les tatoueurs reçoivent la nouvelle par voie de presse en ligne : l'**Académie de médecine** a publié en décembre un **rapport** dressant un inventaire alarmiste sur les complications liées aux actes de tatouage et de piercing.

Au terme d'une démonstration stigmatisante et dépourvue de cohérence, les *sages* de l'Académie demandent des mesures règlementaires sous la forme de dix recommandations. Entre autres incohérences, le **rapport**, qui fait preuve d'une ignorance totale de la situation, ne fait aucune distinction entre tatouage et piercing, et ne fait aucune mention de l'existence des syndicats qui oeuvrent pour la reconnaissance de leurs professions et pour la mise en place de règles sanitaires communes, alors même qu'un invité ministériel au groupe de travail ayant rédigé le rapport connaît parfaitement l'existence des associations professionnelles.

Outre ces considérations extrêmement difficiles à accepter, un paragraphe particulièrement déconcertant, par son absence de justification dans un tel rapport et par son caractère calomnieux, fait spontanément réagir le SNAT, immédiatement suivi par l'opinion publique, les médias et les associations concernées : il expose les liens entre tatouage, piercing et "*perception négative des conditions de vie, mauvaise intégration sociale, souci d'amélioration de l'image de soi, précocité des rapport sexuels avec grand nombre de partenaires, homosexualité, usage de drogues et consommation d'alcool, activités illicites et appartenance à un gang, mauvaises habitudes alimentaires.*"

Plusieurs démarches sont alors entreprises pour dénoncer ces propos, notamment une plainte, et la saisine de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité)... En vain.

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE NATIONALE
DE MÉDECINE

publié par

MM. Jacques-Louis BINET, Secrétaire perpétuel
et Raymond ARDAILLOU, Secrétaire adjoint

Rédacteur en chef : Professeur Jean CAMBIER
Rédacteur en chef adjoint : Professeur Monique ADOLPHE
Adjointe à la Rédaction : Odette de MONTS



ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
16, RUE BONAPARTE — 75272 PARIS CEDEX 06
<http://www.academie-medicine.fr>



2017-2019. Ouverture au Ministère de la Culture

Le 17 janvier 2017, Le Parisien dévoile en exclusivité le sondage IFOP sollicité par le SNAT à...

•
•
•

-
-
-
-
-
-
-



-
-
-
-

• **SE CONNECTER**

•

•

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies et notre Politique de Confidentialité.

[En savoir plus](#)

